

M. Antony GEROS
Président du Groupe « TAVINI HUIRAATIRA »
Représentant à l'Assemblée de Polynésie française



BP : 21201 – PAPEETE (CENTRE)

À

N° 202/2020/GTH/CAG/AG/ef
Monsieur le Ministre de la Santé
Gouvernement de la Polynésie française

98713 - PAPEETE

Objet : Question Orale sur la nécessité d'un retour
à la liberté de prescription médicale dans la Covid 19

Monsieur le Ministre,

Depuis l'apparition du premier cas de Covid 19 dans notre pays au mois de mars dernier, vous avez pris plusieurs mesures visant à endiguer l'épidémie.

Aujourd'hui, avec les 3 189 cas recensés depuis le 15 juillet dernier dont 1 102 toujours actifs (+ 439 en 72 heures) 50 hospitalisation en cours dont 8 en réa (+10 en 72 heures) force est de constater que l'épidémie continue de se propager. Et même si tout le monde semble s'accorder pour dire que ce virus est moins virulent qu'à ses débuts, il n'en demeure pas moins que ce dernier continue malgré tout de faire de nombreuses victimes non seulement dans le monde mais aussi chez nous, puisque nous y recensons malheureusement 11 décès officiels à ce jour (+1 en 72 heures).

Pour autant, l'épidémie continue de se répandre et les agents du Bureau de veille sanitaire, malgré leur grande et bonne volonté, semblent aujourd'hui dépassés par les événements au point de ne réserver le dépistage qu'aux patients suspects présentant les symptômes de la maladie, écartant par voie de conséquence, les cas asymptomatiques qui de leur côté restent néanmoins des vecteurs de transmission virales persistants.

Par ailleurs, si l'application des gestes barrières est importante, nécessaire, voire primordiale pour se prémunir de toute contamination, il semble malheureusement que cette précaution ne suffise plus, tant l'indifférence des gens face à ce fléau les fait réagir de manière souvent désinvolte, imprudente, insouciant voire inconsciente. Et, c'est souvent dans les milieux où règne la promiscuité au sein des logements ou des quartiers peuplés que l'on observe ces comportements.

Cette attitude palpable de la population explique pourquoi celle-ci qui prétend avoir été abusée lors du confinement du mois de mars par l'excessivité des mesures contraignantes imposées et l'information souvent contradictoire qui leur a été prodiguée, réagit aujourd'hui par une insouciance nonchalante à tel point que l'on en arrive à se demander, au niveau du bureau de

veille sanitaire, non plus comment confiner les personnes malades mais plutôt comment confiner les catégories de personnes à risques afin de les préserver de toute contamination virale.

De surcroît, par arrêté CM n°394 en date du 8 avril 2020, votre gouvernement interdisait la prescription et la délivrance de certaines spécialités pharmaceutiques pour éviter le risque de pénurie lié à la problématique d'approvisionnement de l'époque mais aussi en raison du manque d'études sur l'efficacité même des molécules incriminées dans le traitement de la Covid19.

Pourtant, il me paraît judicieux de faire observer à ce titre que même si la communauté scientifique reste divisée sur l'efficacité du traitement à l'hydroxy-chloroquine, il semble que pour cette même communauté, la dexaméthasone semble avoir été très efficace dans le traitement des patients hospitalisés au titre du Covid 19. Pourtant, ce médicament n'a pas subi les tests rigoureux habituellement requis pour les médicaments expérimentaux, pour la simple raison que le coronavirus est nouveau et que le besoin est immédiat. Il est donc hypocrite d'exiger un test d'un ou deux ans pour l'HCQ alors que d'autres médicaments prometteurs sont utilisés – à juste titre – pour le traitement du Covid.

Bien que l'application du principe de précaution puisse venir un tant soit peu justifier votre retenu dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que votre positionnement est donc ici totalement inapproprié, puisque vous restreignez, faute d'accord unanime de la communauté scientifique, la liberté de prescription dans notre pays mais imposez, sous peine d'amende, le port du masque alors que cette même communauté est tout aussi divisée sur son efficacité.

En l'état actuel de la situation, vue la progression de cette 2^e vague épidémique, beaucoup de personnes avertis du milieu professionnel médical et sanitaire, pensent qu'un retour à la liberté totale de prescription de nos patients par leur médecin traitant est nécessaire d'autant que la symptomatologie de la Covid19 est aujourd'hui bien maîtrisée.

Permettre le retour à une liberté totale de prescription de nos médecins face à cette maladie, c'est permettre de rajouter à l'escarcelle des moyens déjà existants, un moyen supplémentaire efficace de soigner la maladie et d'en guérir.

Voilà Monsieur le Ministre, ma question coule de source ! Face à ce regain d'activité de la Covid 19 en Polynésie française, avez-vous l'intention de rétablir la liberté de prescription médicale ?

Papeete, le 13 Octobre 2020

